

Crowe Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

69009 LYON

S3C Gestion

51, rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 1 136 379,20 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

**Réunion du Conseil d'administration
du 13 février 2024**

AVVENS AUDIT

14, Quai du Commerce – 69009 Lyon - France
SA commissariat aux comptes
Capital de 150.000 € - RCS LYON 305 446 577

S3C GESTION

51 rue Deleuvre - 69004 Lyon - France
SARL
RCS LYON 483 532 297

ROCTOOL

S.A. au capital de 1 136 379,20 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 26 janvier 2024 sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à ENRX GROUP AS, décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 13 février 2024.

Cette assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération jusqu'au 30 juin 2024 et pour un montant maximum de 222 222,20 euros. Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 14 février 2024 de procéder à une augmentation du capital de 222 222,20 euros, par l'émission de 1 111 111 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune et d'une prime d'émission unitaire de 1,60 euros.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation intermédiaire, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière établie sous la responsabilité sous la responsabilité du Conseil d'administration selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire de la société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par [votre assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2024 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Fait à Lyon, le 7 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

Avvens Audit
Membre de Crowe Global



Romuald COLAS



Sophie LIVIO

S3C Gestion

Bruno DEBRUN

